

Saint-Hyacinthe, 13 août 2020

## **Objet : Changements importants relatifs au transport scolaire**

Chers parents,

Comme vous le savez, la rentrée scolaire 2020 sera certainement différente des autres, et ce, à bien des égards. Les consignes sanitaires émises par la santé publique et le gouvernement du Québec apportent d'importants changements à nos pratiques et le transport scolaire n'y fait pas exception. En effet, pour notre centre de services scolaire, le nombre maximal d'élèves pouvant prendre place à bord d'un autobus scolaire a été réduit, passant de 67 à 44.

Dans ce contexte, en juillet, nous avons fait appel à tous les parents dont les enfants avaient droit au transport scolaire, afin de solliciter leur collaboration pour voyager quotidiennement leur enfant pour la prochaine année scolaire. Tout près de 10 % des parents se sont portés volontaires pour assurer le transport de leurs enfants et nous les en remercions sincèrement.

### **Modifications des critères d'accès au transport scolaire**

Malgré cette importante implication, plusieurs circuits d'autobus comptent toujours trop de passagers. En conséquence, nous avons été contraints de modifier les critères donnant droit au transport scolaire pour la prochaine année scolaire, et ce, pour l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe. Il s'agit de choix difficiles, mais inévitables afin de respecter les mesures exigées par la santé publique. Ainsi, après consultation du comité consultatif à la direction générale, du comité de parents et du comité consultatif du transport, nous avons établi huit situations dans lesquelles le transport pourrait ne plus être assuré :

1. Dans le cadre d'une dérogation d'un jour de l'adresse habituelle de transport;
2. Pour les élèves du programme Passe-Partout;
3. Dans le cadre d'un déplacement prolongé à l'extérieur (ajout d'une adresse lors d'un voyage, par exemple);
4. Pour les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes (à l'exception des élèves inscrits dans les programmes d'intégration sociale et d'intégration socioprofessionnelle);
5. Pour les élèves du primaire résidant à 2000 mètres ou moins de l'école et les élèves du secondaire résidant à 2500 mètres ou moins de l'école (pour les élèves du préscolaire, aucune modification n'a été apportée et les élèves résidant à 800 mètres ou plus de l'école auront droit au transport);
6. Vers une deuxième adresse (le transport sera uniquement offert pour l'adresse principale inscrite au dossier de l'élève);
7. Pour les élèves fréquentant régulièrement un service de garde trois jours ou plus par semaine (une modification au dossier de fréquentation du service de garde de l'enfant pourrait entraîner une modification à l'accès au transport scolaire en conséquence, et ce, tout au long de l'année);
8. Vers un milieu de stage.

### **Places disponibles par circuit**

Nous sommes pleinement conscients que ces changements auront un impact important sur l'organisation quotidienne des familles concernées et soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour minimiser autant que possible ces répercussions.

Ainsi, bien que ces critères s'appliquent à l'ensemble des circuits, nous allons, dans les prochaines semaines, combler les places disponibles dans les autobus, circuit par circuit. **Pour les autobus où il reste des places, celles-ci seront réattribuées aux élèves en utilisant les critères ci-dessus, dans l'ordre inverse.** Par conséquent, les élèves qui bénéficient du transport pour se rendre dans un milieu de stage seront les premiers à retrouver une place dans l'autobus (critère numéro 8), puis ceux inscrits au service de garde trois jours par semaine (critère numéro 7), et ainsi de suite.

Sur de très nombreux circuits, nous serons donc en mesure d'offrir le transport à plusieurs des élèves touchés par ces nouveaux critères. Malheureusement, pour les circuits les plus achalandés, notamment en milieu urbain, il est possible que nous devions appliquer l'ensemble de ces critères.

**Dans tous les cas, vous pourrez valider si votre enfant peut bénéficier du transport ou non, via la plateforme Mozaik Portail, dès le 24 août prochain.** Cette année, aucune carte de transport ne sera émise. Elles sont remplacées par une attestation, qui sera disponible sur Mozaik et devra être présentée au chauffeur soit via un téléphone cellulaire, soit en version papier, à votre convenance.

### **Mesures à prendre pour les enfants ayant deux adresses**

Pour les enfants qui étaient habituellement transportés à deux adresses différentes, il est important de mentionner que, pour l'année 2020-2021, le transport sera assuré seulement à l'adresse principale figurant au dossier de l'élève. Toutefois, les parents peuvent conjointement choisir une autre adresse, qui sera définitive pour l'année scolaire complète.

Pour modifier l'adresse principale de votre enfant, veuillez communiquer, **avant le 19 août 2020**, avec le secrétariat de l'école fréquentée par votre enfant, par courriel ou par téléphone. Pour connaître l'adresse principale de votre enfant, nous vous invitons également à communiquer avec le secrétariat de son école.

### **Appel au volontariat**

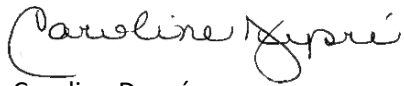
**Si vous avez la possibilité de voyager votre enfant pour l'année scolaire complète, et que vous n'avez pas eu la chance de le signifier lors de notre sondage du mois de juillet, nous vous invitons à communiquer avec le secrétariat de votre école, avant le 19 août 2020, pour les en informer. La place pourra ainsi être attribuée rapidement à un autre enfant.**

### **Port du couvre-visage**

Nous en profitons également pour vous rappeler que, tel qu'annoncé par le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, le port du couvre-visage sera obligatoire dans le transport scolaire pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années du primaire et pour ceux du secondaire. Pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année du primaire, il est recommandé, mais il n'est pas obligatoire. Quant aux élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans, le port du masque est permis.

Encore une fois, nous savons que ces décisions pourraient avoir des répercussions majeures sur le quotidien de plusieurs familles, mais notre obligation demeure d'assurer la santé et la sécurité de nos élèves, dans le respect des mesures sanitaires provinciales. Nous vous remercions sincèrement de votre compréhension.

Veillez accepter, chers parents, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

A handwritten signature in black ink, reading "Caroline Dupré". The signature is written in a cursive style with a large initial 'C'.

Caroline Dupré  
Directrice générale